

Numéro	CA/2025-12-01/12
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	09/12/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	09/12/2025
Date de transmission au Recteur	09/12/2025



Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 1^{er} décembre 2025 portant approbation des dates de campagne de candidatures et d'inscriptions aux formations diplômantes et modalités de recrutement pour l'année universitaire 2026-2027

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et réussite des étudiants, dites loi ORE ;

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

Vu le décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle ;

Vu le décret du 18 mai 2018 relatif à la procédure de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2013 relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CFVU/2025-11-18/03 de la commission de la formation et de la vie universitaire du

18 novembre 2025 portant avis sur les dates de campagne de candidature et d'inscriptions aux formations diplômantes et modalités de recrutement pour l'année universitaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les dates de campagne de candidatures et d'inscriptions aux formations diplômantes et modalités de recrutement pour l'année universitaire 2026-2027 ci-après annexées.

Délibération CA/2025-12-01/12	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	30
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	29
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	1

Paris, le 2 décembre 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Note relative aux dates de campagne de candidatures, dates limites d'inscriptions aux formations diplômantes et modalités de recrutement pour l'année universitaire 2026-2027

Procédure de candidature

Sous réserve de dispositions particulières, toute inscription à l'université est subordonnée à une procédure de candidature en ligne, nécessitant le dépôt d'un dossier dans la formation souhaitée par le candidat et conformément aux modalités figurant sur le site de l'université.

Tout dossier incomplet, ou déposé après les échéances calendaires de la formation, sera rejeté et classé sans suite.

- **Procédure de dépôt des candidatures en Licence 1^{ère} année (L1)**

Dans le cadre d'une première candidature et inscription ou d'une réorientation en première année de licence, la procédure de préinscription est exclusivement formulée sur :

- **Parcousup**, portail national : pour les étudiants titulaires d'un bac français (ou diplôme de niveau équivalent) de l'Union Européenne, de l'espace économique Européen¹ et de la Confédération Suisse.
- **Élèves de CPGE** : pour les inscriptions cumulatives non diplômantes prises à Paris 1 Panthéon-Sorbonne en plus de l'inscription principale prise dans un lycée (convention CPGE) : <https://www.pantheonsorbonne.fr/inscription/premiere-inscription>
- **Étudiants internationaux²** :
 - via un dossier de Demande d'Admission Préalable (DAP) Blanc à déposer à l'ambassade de France pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant dans un pays étranger non-signataire de la convention Études en France.
 - via un dossier de Demande d'Admission Préalable (DAP) Vert à déposer au service de la mobilité individuelle de la Direction des Relations Internationales pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant en France.

¹ **Espace économique Européen** : Les titulaires d'un diplôme d'accès à l'enseignement supérieur de l'Union Européenne, de l'espace économique Européen ou de la Confédération Suisse :

Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Confédération Suisse, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican.

² Page internet : <https://international.pantheonsorbonne.fr/venir-paris-1-pantheon-sorbonne/etudiant-en-mobilite-individuelle>

- via un dossier de Demande d'Admission Préalable dématérialisé sur la plateforme "Études en France" pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant dans un pays étranger signataire de la convention « Études en France » : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentification/login.html#position>

- **Procédure de candidature en master 1^{ère} année (M1)**

Pour les formations et les candidatures relevant de son périmètre, la procédure de candidature s'effectue via la plateforme nationale. En dehors de ce périmètre, les candidatures s'effectuent via le portail eCandidat ou bien via le portail Études en France (voir ci-dessous).

- **Procédure de dépôt des candidatures de la licence 2^{ème} année au master 2^{ème} année**

- via le portail eCandidat pour les étudiants ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace économique européen, de la Confédération suisse et pour les étudiants dont le pays de résidence ne figure pas sur le portail Études en France.
- via le portail Études en France³ (EEF, ex-CEF) pour les étudiants internationaux résidant dans un pays signataire de la convention Études en France du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) : <https://www.pantheonsorbonne.fr/international/foreign-students/full-degree-studentapplication/>
- via le portail PSE Application pour les étudiants du master mention « analyse et politique économique (APE) en 1^{ère} et 2^{ème} année : <https://www.pse-application.eu/>

Modalités d'examen des dossiers de candidature d'entrée en master (M1 et M2)

Les commissions composées de deux membres *a minima* et présidées par un enseignant chercheur pourront utiliser un ou plusieurs des critères d'admission cités ci-dessous :

- Le *curriculum vitæ* du candidat (stages, expérience à l'étranger, vie associative...) et les relevés de notes ;
- Des prérequis spécifiques à chaque formation (notamment concernant les licences d'origine, le niveau de langue, ou le suivi de certaines matières lors de la licence) ;
- Le projet professionnel et/ou de recherche ;
- Lettre de motivation explicitant le projet professionnel et/ou de recherche et la cohérence du parcours ;
- L'expérience professionnelle ;
- La tenue d'épreuves spécifiques (orales ou écrites) ;
- La tenue d'un entretien, en présentiel ou en visioconférence ;
- L'obtention d'un concours ou bien d'un test d'entrée ;
- La présentation d'un dossier thématique ;

Tout autre élément qui pourra soutenir positivement le dossier du candidat.

³ **Études en France (EeF)** : Étudiants étrangers hors espace économique Européen et hors Suisse et résidant dans l'un des pays ci-dessous :

Afrique du Sud, Algérie, Arolie Saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bénin, Birmanie, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Emirats arabes Unis, Equateur, Etats-Unis, Ethiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Nigéria, Pakistan, Pérou, Qatar, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

- **Procédure de dépôt des candidatures en doctorat**
 - via l'application eCandidat ou ADUM
- **Reprise d'études et validation des acquis de l'expérience :** <https://formation-continue.pantheonsorbonne.fr/reprendre-ses-etudes-ou-valider-ses-acquis>

Dates des campagnes de candidatures

Les périodes de candidatures sont définies pour chacune des formations et précisées sur les sites Internet des composantes.

Diplômes	Dates des campagnes de candidatures
Licence 1	Conformément au calendrier Parcoursup (candidatures sur la plateforme nationale Parcoursup)
Licence 2 et 3⁴	Du lundi 11 mai au mardi 2 juin 2026 (inclus)
Licence professionnelle	Du lundi 2 mars au lundi 11 mai 2026 (inclus)
Master 1	Conformément au calendrier Monmaster (candidatures sur la plateforme nationale Monmaster)
Vœux en master 2	Du lundi 23 mars au jeudi 30 avril 2026 (inclus)
Master 2⁴	Du jeudi 30 avril au mardi 19 mai 2026 (inclus)
Doctorat	Au plus tard le vendredi 30 octobre 2026 (inclus)
Capacité en droit (Institut d'études à distance de l'école de droit de la Sorbonne)	Du jeudi 7 mai au jeudi 2 juillet 2026 (inclus)
Validation des acquis de l'expérience (VAE) et validation des études supérieures antérieures (VES)	Au plus tard le vendredi 30 octobre 2026 (inclus)
Validation des acquis personnels et professionnels (VAPP)	Selon les dates des composantes
Formations portées par le service commun de formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)	Du mercredi 1 ^{er} avril au vendredi 11 décembre 2026 (inclus), détail selon le calendrier du service commun FCPS

Inscription administrative et pédagogique

Toute personne désireuse d'être admise à participer en qualité d'usager du service public aux activités de l'université, doit avoir satisfait aux formalités d'inscription administrative et pédagogique.

L'inscription administrative des étudiants doit impérativement être réalisée avant le début des cours et dans le respect du calendrier infra. L'inscription administrative est annuelle et personnelle. Elle est renouvelée au plus tard au début de chaque année universitaire.

Le règlement des droits universitaires doit être régularisé dans les cinq jours suivant la connexion, si le paiement en trois fois n'a pas été sélectionné. Les étudiants n'ayant pas respecté ces procédures ne pourront pas être inscrits sur les listes des usagers autorisés à composer aux examens.

L'inscription pédagogique est subordonnée à l'inscription administrative : elle doit être réalisée au plus tard trois semaines après le début des cours. L'inscription pédagogique correspond au choix des heures de travaux dirigés et des options. Elle s'effectue en ligne par « IP Web » selon le calendrier fixé par les composantes. Les dates sont communiquées lors des journées de pré-

⁴ Dispositions particulières possibles : formations en alternance, formations en partenariat avec d'autres établissements.

rentrées, dans les brochures de présentation de la filière, sur les sites Internet des composantes, dans la rubrique concernée.

La réorientation en licence : semestres 1 et 3 : le pôle offre de formation de la direction des Études et de la Vie étudiante (Deve) adresse une note aux composantes courant octobre concernant la procédure et la mise en place des commissions de réorientation chargées d'examiner la réorientation des étudiants en licence au semestre 2 (L1, S2). La procédure de réorientation est dématérialisée via eCandidat.

La césure : le décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur et la circulaire n° 2019-030 du 10-4-2019 fixe les modalités relatives à la mise en œuvre d'une période de césure.

Dates limites des inscriptions administratives⁵

Diplômes	Dates des campagnes de candidatures
Licence 1 (néo-entrant)	Conformément au calendrier Parcoursup
Licence 1 (redoublants), 2 et 3	Lundi 14 septembre 2026 (inclus)
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE – cumulatifs)	Vendredi 11 décembre 2026
Master 1 (y compris redoublants et master mention « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) »)	Lundi 14 septembre 2026 (inclus – consulter le calendrier Monmaster)
Master 1 (y compris redoublants et master mention « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) »)	Lundi 28 septembre 2026 (inclus)
Doctorat ⁶	Jeudi 26 novembre 2026 (inclus)
Formation à distances de la licence 1 au master 2 (École des arts de la Sorbonne et institut d'études à distance de l'école de droit de la Sorbonne)	Lundi 2 novembre 2026 (inclus)
Capacité en droit (Institut d'études à distance de l'école de droit de la Sorbonne)	
Diplômes d'université (DU) et autres (préparations, certificats etc.)	
Préparation centre régional de formation professionnelle d'avocats (CRFPA)	Lundi 11 décembre 2026 (inclus)
Validation des acquis de l'expérience (VAE) et validation des études supérieures antérieures (VES)	Vendredi 28 mai 2027 (inclus)
Validation des acquis personnels et professionnels (VAPP)	Vendredi 27 novembre 2026 (inclus)
Préparation à l'École nationale de la magistrature (ENM)	Lundi 11 janvier 2027 (inclus)
Auditeurs libres	Mercredi 30 septembre 2026 (inclus)
Étudiants internationaux (en attente de visas)	Lundi 19 octobre 2026 (inclus)

⁵ Interruption estivale des inscriptions administratives du jeudi 23 juillet à 12h au mercredi 26 août 2026 à 10h.

⁶ Les soutenances prévues après le 31 décembre de l'année, supposeront nouvelle inscription avec paiement des droits universitaires.